

Département de la Charente Maritime
Commune de SAINT PIERRE D'OLERON 17310

**Enquête publique
relative au schéma
directeur
d'assainissement
pluvial de St Pierre
d'Oléron**

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE CONTEXTE	Page2
II.	PLAN DE RECOLLEMENT ET PRÉ DIAGNOSTIC VISUEL	Page2
III.	EXPLOITATION DE LA CAMPAGNE DE MESURES	Page3
IV.	CARACTÉRISTIQUES DES EAUX PLUVIALES	Page4
V.	DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE THÉORIQUE	Page4
VI.	LES BASSINS VERSANTS : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT	Page5
VII.	L'URBANISATION FUTURE	Page12
VIII.	LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	Page21
IX.	ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	Page22
X.	ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES RÉPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE	Page23

PRÉSENTATION DU PROJET DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

I. LE CONTEXTE

La commune de St Pierre d'Oléron est située au centre de l'île d'Oléron.

Cette île est orientée nord-ouest-sud-est. Elle est séparée du continent par le pertuis de Maumusson au sud et par le pertuis d'Antioche au nord large de douze kilomètres qui la sépare de l'île de Ré.

La commune de St Pierre d'Oléron qui s'étend sur 40km est composée d'un bourg situé au centre et du village de la Cotinière situé au sud-ouest.

Tout le territoire est parsemé de hameaux et villages.

Elle se situe à 46km de Rochefort, 53km de Royan, 63km de Saintes et 86km de La Rochelle.

Sa population progresse depuis 1962 pour atteindre 6204 habitants en 2007.

En 1999, cette commune comptait 2521 résidences principales (45% du parc de logements).

St Pierre d'Oléron possède un fort taux d'emploi lié à l'activité touristique et à un secteur agricole, ostréicole, viticole et maritime moyennement important.

Les eaux usées sont collectées dans un système séparatif (taux environ 80%) qui se déverse dans une station d'épuration.

Aucun cours d'eau naturel n'irrigue la commune.

La liaison entre les marais et la mer est assurée par trois chenaux :

- ✓ Le chenal de la Perrotine (limite nord de la commune avec St Georges d'Oléron) entre la RD774 et le village de Boyardville.
- ✓ Le chenal d'Arceaux limitrophe avec Dolus d'Oléron.
- ✓ Le chenal de l'Ilette qui parcourt la frange nord de la commune.

II. PLAN DE RECOLLEMENT ET PRÉ DIAGNOSTIC VISUEL

1) Généralités

Un plan général récent du réseau de collecte des eaux pluviales, bien que n'étant que partiellement à jour, permet de positionner les regards et avaloirs et les différents rejets aux différents exutoires.

Le secteur géographique étudié concerne l'ensemble des zones urbanisées pourvue d'un réseau pluvial de type séparatif.

2) Etat et fonctionnement du réseau

Les secteurs où les réseaux sont les plus encombrés sont les suivants :

- ✓ La Natonnière, rue du Four.
- ✓ Saint Severin.
- ✓ Les Pibles.
- ✓ La Cotinière, les Godillons.
- ✓ La Chefmalière, rue de l'Océan.
- ✓ L'Ileau.
- ✓ Arceau, rue des marais, route de l'Ecorcherie.

Ces secteurs représentent un linéaire de 1200m avec dépôts supérieurs à 10cm.

Un hydrocarage a été réalisé en novembre-décembre 2012 sur les secteurs les plus encombrés (1180m).

Sur l'ensemble du réseau par temps sec ont pu être observés quelques rejets :

- Rue des Hirondelles à la Coindrée (odeurs EU)
- Rue des vignes à la Natonnière (odeurs EU)
- Route de Saint-Gilles à l'Ileau (odeurs EU)

3) Conclusion

Il conviendrait de mettre en place un programme pluriannuel d'hydro curage (environ 40km de canalisations), un hydro vidange tous les ans pendant 5 ans et de repérer les branchements parasites.

III. EXPLOITATION DE LA CAMPAGNE DE MESURES

1) Généralités

Les bassins versants du centre-ville de St Pierre d'Oléron ont fait l'objet d'une étude diagnostic entre 2001 et 2005.

La présente étude concerne donc le bassin versant de La Cotinière.

2) Mesures de débit

Celles-ci ont été effectuées en mai et juin 2012, les pointes de débit en litres/seconde varie de 25l à 120l /seconde.

3) Analyse des écoulements par temps sec

Les visites du réseau par temps sec ont permis de mettre en évidence des écoulements suspects :

- A l'Illeau (route de l'Illeau à la Gibourne).
- A la Coindrie (rue des Hirondelles).
- A la Natonnaire (rue des Vignes).

Conclusion

La pollution domestique est globalement bien collectée par le réseau d'assainissement eaux usées.

IV. CARACTÉRISTIQUES DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales véhiculent une pollution importante notamment en zone urbaine, due principalement à la conduite automobile, à l'activité artisanale et industrielle, aux débris végétaux et aux déchets de consommation humaine.

V. DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE THÉORIQUE

1) Généralités

Après modélisation du réseau pluvial sur les bassins versants de La Cotinière1 (28,4ha), la Cotinière2 (25,4ha) et Saint-Gilles (16,3ha) sachant que la modélisation a déjà été effectuée sur :

L'Houmière (149ha).

La Borie (176ha).

La Borderie (614ha).

La Biroire (26,8ha).

2) Détermination des bassins versants élémentaires

Après relevés topographiques, les caractéristiques (surface, pente, coefficient de ruissellement) de chaque bassin ont été déterminés.

3) Estimation des charges polluantes et traitements

Il s'agit de traiter par ordre décroissant :

- ✓ La Boirie 1
- ✓ L'Houmière
- ✓ La Borderie
- ✓ ~~La Cotinière1~~
- ✓ La Cotinière2
- ✓ La Biroire

- ✓ La Biroire

VI. LES BASSINS VERSANTS : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

D'AMÉNAGEMENT

1) La Cotinière1 :

a. Constat

La station de pompage est sous-dimensionnée, 2 pompes de 100l/s chacune alors qu'il faudrait 600l/s.

b. 2 solutions envisagées

- Redimensionner la station de pompage à 500l/s.

Poser une conduite de refoulement de $\varnothing 600$ sur 300m.

Créer un bassin de traitement enterré de 1100m³.

Estimation : 1 100 000€ H.T.

- Redimensionner la station de pompage avec un pompage annexe de 400l/s :

Poser une conduite de refoulement de $\varnothing 500$ sur 1030m environ.

Créer un bassin de traitement à ciel ouvert de 1100m³.

Coût : 800 000€ H.T.

2) La Cotinière2 :

a. Constat

Le réseau fluvial gravitaire est sous dimensionné.

b. Aménagements proposés

- Création d'un bassin de traitement enherbé de 600m³ afin de piéger les matières en suspension et compléter le traitement par la création d'un filtre planté de roseaux.

Estimation ; 130 000 H.T.

- D'autre part une solution d'aménagement commune aux bassins versants La Cotinière1 et 2 est envisageable :

Il faudrait redimensionner la station de pompage avec un pompage annexe d'une capacité de 400l/s.

Poser une conduite de refoulement de $\varnothing 500$ mm sur 940m l environ.

Créer un bassin de traitement à ciel ouvert de 1700m³.

Poser des conduites gravitaires de 400mm (40m) et $\varnothing 50$ mm (180m).

Estimation : 820 000€ H.T.

3) Saint-Gilles :

Il s'agira seulement de procéder au curage du fossé exutoire qui est envasé.

4) La Biroire :

a. Constat

La moitié du réseau pluvial est sous-dimensionné.

Il existe de nombreuses contre-pentes.

Les fossés d'évacuation servant d'exutoire sont plus hauts parfois que les canalisations.

b. Aménagements proposés

Collecter les eaux de ruissellement en amont.

Faire transiter les eaux par un bassin de décantation.

Evacuer les eaux par pompage vers les fossés existants.

Coût : 475 000€ H.T

5) La Chefmalière1 :

a. Constat

Le coefficient de ruissellement de ce bassin versant (12,2ha) est de l'ordre de 8%.

Les eaux pluviales de la rue de l'Océan s'évacuent vers un puisard situé en bordure de la rue de Bicles. Il y a des débordements réguliers.

Le débit décennal est estimé à 70l/s et la capacité du réseau à 60l/s ce qui permet l'évacuation d'un débit quinquennal.

b. Aménagements proposés

Réalisation d'un bassin d'infiltration d'une capacité de stockage de 300m³.

6) La Chefmalière2 :

a. Constat

Bassin versant de 18,7ha avec coefficient de ruissellement d'environ 8%.

Les eaux pluviales de la rue de l'Océan s'évacuent vers un fossé.

Le débit décennal est estimé à 110l/s.

Le réseau existant permet l'évacuation (105l/s).

7) La Valinière :

a. Constat

Présentation du projet du schéma directeur d'assainissement de St Pierre d'Oléron

Bassin versant (BV) de 15,2ha qui possède plusieurs exutoires : BV248 (1,20ha), BV99 (7,70ha) et BV95 (6,26ha).

Les conduites existantes \varnothing 300mm permettent d'évacuer entre 60l/s et 280l/s.

b. Aménagements proposés

Les aménagements proposés consistent à assurer un exutoire aux bassins versants 248 et 99 par la création d'une zone d'infiltration de 40m³ au BV248 et le raccordement du BV99 au réseau pluvial du BV95.

Estimation : 30 000€ H.T.

8) La Thibaudière :

a. Constat

Superficie du BV 20,7ha (rural).

Aucun dysfonctionnement signalé.

b. Aménagements proposés

Les aménagements proposés consistent à assurer une continuité des écoulements du BV2 vers l'exutoire par la pose d'une canalisation \varnothing 400mm sur 70m.

Estimation : 15 000€ H.T.

9) La Coindrie :

a. Constat

Bassin versant de 4ha (BV81 :1,38ha, BV84.1 : 1,46ha et BV84.2 : 1,10ha).

b. Aménagements proposés

Mettre en place un ouvrage de captage pour éviter les débordements.

Désenvaser le fossé exutoire.

Estimation : 6 000€ HT.

10) L'Ileau :

a. Constat

Superficie 11ha, situé sur deux communes : St Georges d'Oléron et St Pierre d'Oléron.

b. Aménagements proposés

Renforcement du réseau existant par le remplacement du \varnothing 300mm par un \varnothing 600mm sur 270m.

Curage et reprofilage du fossé existant sur 200m.

Estimation : 90 000€ H.T.

11) La Fromagerie :

a. Constat

Superficie 4,5ha (village rural).

b. Aménagements proposés

Créer un bassin de stockage-infiltration de 50m³ (partie ouest du village).

Curer et reprofiler le fossé existant de la route de La Martière sur 150m.

Estimation : 5 000€ H.T.

12) Maisonneuve :

a. Constat

BV de 160ha (village de La Valinière en partie amont).

Estimation du débit décennal : 360l/s.

b. Aménagements proposés

Création d'un bassin de stockage de 1300m³ à l'amont du village (route des Vignes, Les Chateliers).

Remplacement du tronçon sous-dimensionné de la route de L'Océan (50m de \varnothing 400mm).

Estimation : 60 000€ H.T.

13) Les Pibles :

a. Constat

BV de 4,5ha.

b. Les aménagements proposés consistent à mettre en place un ouvrage de captage pour éviter les débordements.

Estimation : 5 000€ H.T.

14) La Natonnaire :

a. Constat

BV de 47ha.

b. Aménagements proposés

Renforcer le réseau existant, remplacement du \varnothing 300mm par un \varnothing 400mm sur 240m (rue des Vignes).

Reprofiler le fossé aval existant sur 65m.

Renforcer le réseau existant par le remplacement des \varnothing 250mm et 300mm par un \varnothing 400mm sur 120m (impasse des Hirondelles).

Créer un fossé exutoire au BV sur 300m.

Estimation : 85 000 H.T.

15) Marais Doux :

a. Constat

BV de superficie 32,7ha divisé en trois bassins.

b. Aménagements proposés :

Renforcement sous la route de La Natonnaire : \varnothing 300mm remplacé par \varnothing 400mm sur 8m et curage sur 15m du fossé aval (entre les 2 canalisations \varnothing 400mm existantes).

16) Arceau1 :

a. Constat

BV de 13,3ha.

b. Pas de travaux à prévoir.

17) Arceau2 :

a. Constat

BV de 1,3ha.

b. Pas de travaux à prévoir.

18) Arceau3 :

a. Constat

BV 6.3ha.

b. Aménagements proposés

Renforcement du réseau de la route de L'Ecorcherie : \varnothing 300mm remplacé par \varnothing 400mm sur 155m et curage du fossé aval sur 200m.

19) La Boirie2 :

a. Constat

BV de 3,4ha.

b. Pas de travaux à prévoir.

20) La Meunounière :

a. Constat

BV de 5,75ha.

b. Aménagements proposés

Renforcer le réseau de la rue de la Plage par le remplacement de \varnothing 300mm par un \varnothing 500mm sur 230m et étendre le réseau amont jusqu'au carrefour de la rue du Centre par la pose de 50m de \varnothing 300mm.

Estimation : 80 000€ H.T.

21) L'Houmière :

a. Constat

BV de 150ha, évacuation des eaux de ruissellement vers le chenal de La Perrotine.

b. Aménagements proposés

Renforcement du réseau existant (pièce n°5 du dossier).

Estimation : 585 000€ H.T.

22) La Borderie :

a. Constat

BV de 55ha.

b. Aménagements proposés

Ils sont prévus dans la pièce n°5

Un bassin de dessablage permettant de piéger les particules les plus lourdes.

Trois bassins de décantation des matières en suspension.

Une roselière permettant un traitement par phytobioremédiation de la pollution dissoute et bactériologique.

L'ensemble des aménagements est estimé à 307 000€ H.T. pour le réseau et à 50 000€ H.T. pour le bassin de traitement.

23) La Boirie :

a. Constat

BV de 176ha situé à l'est du centre-ville.

b. Aménagements proposés

Renforcement du réseau existant (place Gambetta avec création d'ouvrages de captage), rue des Allées et la Grande rue.

Les aménagements prévus font l'objet de la pièce n°5.

Estimation : 395 000€ H.T.

24) La Faucheprère :

a. Constat

BV de 260ha qui englobe les villages de La Chefmalière, La Brimaudière, L'Echardièrre et La Missandièrre.

b. Aménagements proposés

Ils consistent à créer des ouvrages de rétention et à renforcer le réseau existant :

Présentation du projet du schéma directeur d'assainissement de St Pierre d'Oléron

Création d'un bassin tampon de 7000m³ en amont de La Brimaudière.

Pose de canalisations ø500mm.

Création d'un bassin tampon de 2000m³ en bordure de la route de La Faucheprière.

Estimation : 376 000 H.T.

25) Définition d'un programme de travaux

L'estimation globale des travaux varie entre **3 445 000€ H.T.** et **3 855 000€ H.T.** suivant les options.

Sur le plan quantitatif :

Priorité 1 :

BV La Boirie

Rue des Allées 240 000 €

Place Gambetta (renforcement de l'antenne principale) 60 000 €

BV La Natonnaire

Rue des Vignes- Impasse des Hirondelles 34 000 €

334 000 €

Priorité 2 :

BV La Cotinière 1 et 2

Rue du Marché

Aménagement de la station de pompage 200 000 €

Conduite de refoulement ø500 mm 440 00 €

Bassin de traitement et conduite de vidange 125 000 €

Rue du Colombier 55 000 €

820 000 €

Priorité 3 :

BV Houmière

Rue Etchebarne- rue Mendés France (ø600mm) 80 000 €

Rue Mendés France (ø800mm) 90 000 €

Avenue de la Libération- rue du Nord (ø800mm) 200 000 €

370 000 €

Sur le plan quantitatif :

<u>Priorité 1 :</u> BV de la Borderie	50 000 €
<u>Priorité 2 :</u> BV de la Cotinière 1 et 2	820 000 €
<u>Priorité 3 :</u> BV de la Biroire	120 000 €

VII. L'URBANISATION FUTURE

1) Généralités

La commune de St Pierre d'Oléron est dotée d'un plan local d'urbanisme qui fixe les règles d'urbanisme.

La commune est divisée en plusieurs zones :

- ✓ La zone urbaine dite « zone U ».
- ✓ La zone à urbaniser dite « zone AU ».
- ✓ La zone agricole dite « zone A ».
- ✓ La zone naturelle dite « zone N ».

La présente étude a pour objectif de proposer une gestion des eaux pluviales sur la zone AU, laquelle est découpée en deux secteurs :

- ✓ Zone Au à urbaniser à court terme où l'on retrouve AUb(habitat dense nivelé) et AUc(habitat relativement dense).
- ✓ Secteur 1Au à urbaniser à moyen ou long terme où l'on retrouve également des secteurs 1AUb et 1AUc.

La pièce n°3 du dossier précise la localisation des secteurs à urbaniser.

2) Estimation des débits et volumes ruisselés

L'instruction technique du 22 juin 1977 relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations préconise un dimensionnement des réseaux pluviaux pour le débit décennal.

3) Caractéristiques des sols

Une étude a été réalisée en mars 2013 par GEOTEC(17) afin de déterminer la nature et la perméabilité des sols et aussi d'évaluer leur capacité à infiltrer les eaux pluviales. Les résultats font l'objet de la pièce n°6 du dossier.

4) Gestion des eaux pluviales

L'objectif de ce chapitre est de proposer un mode de gestion des eaux pluviales sur les secteurs qui vont être ouverts à l'urbanisation suivant :

- La nature des sols et leur capacité à infiltrer
- La présence ou non d'un réseau pluvial à proximité et sa capacité d'adaptation.
- La présence ou non de la nappe.
- La topographie du site.

Zone1-LA BIROIRE : 1AUc 1,03ha

Parcelle en herbe.

Type de sol : sable et calcaire (sondage 18), sable et argile (sondage 19).

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 144mm/h (très perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le réseau existant de La Biroire situé à 130 mètres depuis la rue de La Légère.

Q10 : 60 l/s

V10 : 80 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 80 m³

Zone2-LA COTINIÈRE 1 AUB 0,63ha

Zone agricole (prairie).

Type de sol : argile.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 7mm/h (très peu perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Pas d'exutoire existant à proximité.

Q10 : 45 l/s

V10 : 50 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 50 m³.

Zone3-LA COTINIÈRE 2 Parking 0,58ha

Zone agricole (prairie).

Type de sol : calcaire et argile sableuse.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 72mm/h (très perméable).

Le niveau de la nappe a été mesuré en mars 2013 à une profondeur de 2,40m.

Pas d'exutoire existant à proximité.

Q10 : 130 l/s

V10 : 300 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 300m³.

Zone4-LA COTINIÈRE 3 AUc 0,88ha

Parcelle en herbe.

Type de sol : argile, calcaire et sable.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 72mm/h (très perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Pas d'exutoire existant à proximité.

Q10 : 50 l/s

V10 : 70 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 70m³.

Zone5-LA COTINIÈRE 4 Parking 0,34ha

Zone agricole (prairie).

Type de sol : argile et sable.

La perméabilité mesurée a été de l'ordre de 36 mm/h (moyennement perméable).

Le niveau de la nappe a été mesuré en mars 2013 à une profondeur de 1,10m.

Fossé exutoire à proximité.

Q10 : 160 l/s

V10 : 170 m³

Solution : création d'un bassin tampon de faible profondeur de 170m³ et rejet vers le fossé existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 1 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone6-LA COTINIÈRE 5 1AUc 0,63ha

Zone agricole (prairie).

Type de sol : argile.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 32mm/h (moyennement perméable).

Le niveau de la nappe a été mesuré en mars 2013 à une profondeur de 2,00m.

Rejet possible vers le réseau existant de la rue du Colombier situé à 50m.

Q10 : 50 l/s

V10 50m³

Solution : création d'un bassin tampon de 50m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 2 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone7-LA COTINIÈRE 6 Parking 0,77ha

Zone agricole (prairie).

Type de sol : argile et sable.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 32mm/h (moyennement perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Fossé exutoire à proximité.

Q10 : 250 l/s

V10 : 400m³.

Solution : création d'un bassin tampon de 400m³ et rejet vers le fossé existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 2 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone8-LA COTINIÈRE 7 1AUc 2,44ha

Parcelles enherbées partiellement construites.

Type de sol : argile (sondage1), sable-calcaire-argile (sondage2), sable-argile (argile3).

La perméabilité mesurée varie de 108 mm/h (sondage1-très perméable) à 288 mm/h (sondage3-très perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe

Réseaux pluvial existant à proximité (rue du Colombier) mais rejet vers ce réseau difficilement envisageable compte tenu de sa faible profondeur (80cm).

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 190m³.

Zone9-LA COTINIÈRE 8 1AUb 0,53ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : pas de sondage réalisé. Les sondages réalisés à proximité indiquent la présence de sol sableux avec des perméabilités variant de 108 à 288mm/h.

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Pas d'exutoire existant à proximité.

Q10 : 25 l/s

V10 : 40 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 40m³.

Zone10-LA COTINIÈRE 9 1AUc 0,64ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : argile et sable.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 216mm/h (très perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Pas d'exutoire existant à proximité.

Q10 : 40 l/s

V10 : 50 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 50m³.

Zone11-LES PIBLES 1 AU 1,30ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : sable et calcaire.

La perméabilité mesurée varie de 72mm/h (sondage8-très perméable) à 360mm/h (sondage7-très perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le réseau existant de la route des Tricoles situé à 200m. Ce réseau est surdimensionné (capacité : 90l/s) pour une pluie décennale dans l'état actuel (Q10 : 50 l/s) mais ne permet pas l'apport de l'ensemble de la zone après aménagement.

Q10 : 60 l/s

V10 : 100m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 100m³.

Zone12-BOIS FLEURY 1 AUb 0,91ha

Parcelles enherbées partiellement construites.

Type de sol : pas de sondage de sol.

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Pas d'exutoire existant à proximité.

Q10 : 50 l/s

V10 : 70 m³

Solution : création d'un bassin de stockage et d'infiltration de 70m³.

Zone13-SAINT-PIERRE 1 AUb 1,73ha

Zone agricole (prairie).

Type de sol :

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le réseau du lotissement du Clos de la Borderie situé à 50m. Cependant, ce réseau est déjà sous-dimensionné pour une pluie décennale dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surfaces imperméabilisées supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 80 l/s

V10 : 130 m³

Solution : création d'un bassin tampon de 130m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 5 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone14-SAINT-PIERRE2 1AU 0,75ha

Parcelles enherbées partiellement construites.

Type de sol : argile.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 4 mm/h (imperméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le fossé existant de l'avenue Jean Soulat ou vers le réseau existant de la rue de Bonifaut.

Cependant, le réseau de la rue Bonifaut est déjà saturé dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surfaces imperméabilisées supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 40 l/s

V10 : 60m³

Solution : création d'un bassin tampon de 60m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 2 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone15-SAINT-PIERRE3 AUb 0,92ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : argile et calcaire.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 11mm/h (très peu perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le réseau existant de la rue du Marais.

Cependant, ce réseau est déjà saturé dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surfaces imperméabilisé supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 80 l/s

V10 : 70m³

Solution : création d'un bassin tampon de 70 m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 3 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone16-SAINT-PIERRE4 1AU 0,70ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : argile et sable.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 180 mm/h (très perméable).

Le niveau de la nappe a été mesuré en mars 2013 à une profondeur de 1,60m.

Rejet possible vers le réseau existant de la RD734.

Cependant, ce réseau est déjà saturé dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surfaces imperméabilisées supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 40 l/s

V10 : 55m³

Solution : création d'un bassin tampon de faible profondeur de 55m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 2 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone17-SAINT-PIERRES AUc 2,26ha

Parcelles enherbées (ancien stade de football).

Type de sol : argile-sable-calcaire (sondage15), argile-calcaire (sondage16), argile (sondage17).

La perméabilité mesurée varie de 18 mm/h (sondage15-perméabilité médiocre) à 36 mm/h (sondage17-moyennement perméable).

Le niveau de la nappe a été mesuré en mars 2013 à une profondeur de 2.20m (sondage17).

Rejet possible vers le réseau existant de la rue Dubois Aubry.

Cependant, ce réseau est déjà saturé dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surfaces imperméabilisées supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 100 l/s

V10 : 170m³

Solution : création d'un bassin tampon de 170m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 7 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone18-SAINT-PIERRE6 AUc 0,91ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : argile et calcaire.

Le niveau de la nappe a été mesuré en mars 2013 à une profondeur de 1,60m.

Rejet possible vers le réseau existant de l'allée des Muriers Platanes, dont la capacité permet le raccordement de ce secteur supplémentaire.

Q10 : 70 l/s

V10 : 70m³

Solution : rejet vers le réseau existant.

Zone19-SAINT-PIERRE7 AUb 2,28ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : argile et calcaire.

La perméabilité mesurée est de l'ordre de 14 mm/h (très peu perméable).

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le réseau existant de la rue du Fief Norteau.

Cependant, ce réseau est déjà saturé dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surfaces imperméabilisées supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 90 l/s

V10 : 175m³

Solution : création d'un bassin tampon de 175 m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 7 l/s pour l'ensemble de la zone.

Zone20-SAINT-PIERRE8 1AU 0,77ha

Parcelles enherbées.

Type de sol : pas de sondage réalisé.

Pas de donnée sur les niveaux de nappe.

Rejet possible vers le réseau existant de la RD734.

Cependant, ce réseau est déjà saturé dans l'état actuel et ne permet donc pas le raccordement de surface imperméabilisées supplémentaires sans stockage préalable.

Q10 : 40 l/s

V10 : 60m³

Solution : création d'un bassin tampon de 60m³ et rejet vers le réseau existant avec un débit de fuite de 3 litres/seconde/hectare, soit 2 l/s pour l'ensemble de la zone.

VIII. LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

1) Cadre réglementaire

Ce cadre est prévu par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

La maîtrise du ruissellement pluvial ainsi que la lutte contre la pollution apportée par ces eaux sont prises en compte dans le cadre du zonage d'assainissement à réaliser par les communes, comme le prévoit l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Le zonage d'assainissement pluvial doit délimiter après enquête publique :

Les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

2) Maitrise des ruissellements

L'objectif est de compenser les nouvelles imperméabilisations des sols. Pour ce faire, les eaux de toitures doivent être maintenues sur les parcelles au moyen de puits d'infiltration dimensionnés suivant la perméabilité du sol.

Les eaux de voiries doivent être prioritairement infiltrées au moyen d'ouvrages collectifs lorsque le sol le permet et lorsque le réseau collectif est absent ou saturé, ou stockées (bassin tampon à ciel ouvert ou enterré).

Le taux de saturation de certains collecteurs pluviaux nécessite la mise en place de mesures afin de limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Ainsi, toute imperméabilisation devra faire l'objet d'une mesure compensatoire.

3) Traitement des eaux pluviales

Sur les bassins versants équipés d'un réseau de collecte des eaux pluviales et générateurs d'une pollution importante, la mise en place de système de traitement est proposée dans la présente étude.

En ce qui concerne, l'urbanisation future, l'ensemble des eaux de voirie devra faire l'objet d'un traitement avant l'infiltration ou le rejet vers le milieu naturel. Le traitement consiste en une décantation des matières en suspension sur lesquelles se fixent environ 80% de la pollution des eaux pluviales et peut se traduire par la mise en place de décanteur lamellaire.

Les eaux de toiture peuvent être infiltrées sans traitement préalable.

IX. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E15000217/86 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 14 décembre 2015, j'ai été désigné commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et la présentation pour approbation du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de ST PIERRE D'OLÉRON.

Par décision modificative E15000217/86 Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 28 décembre 2015 a étendu l'enquête publique à la modification des périmètres de protection des monuments historiques de la même commune de ST PIERRE D'OLÉRON.

Monsieur Michel FAUR a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de l'enquête

Après concertation avec la municipalité de St Pierre d'Oléron, par arrêté municipal en date du 7 janvier 2016 reçu en préfecture le 14 janvier 2016, l'enquête relative au schéma directeur des eaux pluviales, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et la modification des périmètres de protection des monuments historiques a été fixée du jeudi 4 février 2016 au mardi 8 mars 2016 inclus soit 34 jours consécutifs.

Les permanences du commissaire enquêteur ont été prévues en mairie de St Pierre d'Oléron le jeudi 4 février 2016 de 9H00 à 12H00, le mercredi 24 février 2016 de 14H00 à 17H00 et le mardi 8 mars 2016 de 14H00 à 17H00.

Le dossier d'enquête ainsi que l'arrêté prouvant celle-ci m'ont été remis avant le début de celle-ci, le dossier était complet.

Information du public

Comme l'atteste le certificat d'affichage en date du 15 janvier 2016, la publicité a été réalisée conformément aux articles R123-9 à R123-11 du code de l'environnement.

Dans la presse :

Dans deux journaux habilités à diffuser des annonces légales.

15 jours avant l'enquête :

- Dans Sud-Ouest le 15 janvier 2016.
- Dans Le Littoral le 15 janvier 2016.

Et dans les huit jours qui ont suivis le début de l'enquête :

- Dans Sud-Ouest le 4 février 2016.

- Dans Le Littoral le 5 février 2016.

Toutes les affiches sur fonds jaunes ont été apposées sur les tableaux d'affichages de la commune en témoin le certificat d'affichage du 15 janvier 2016.

Le premier jour de l'enquête, c'est-à-dire le 4 février 2016, j'ai procédé à l'ouverture du registre d'enquête.

L'enquête s'est déroulée sans problème du 4 février 2016 au 8 mars 2016 et j'ai procédé à la clôture du registre d'enquête le 8 mars 2016 à 17H00.

A l'issue de celle-ci, j'ai demandé au maître d'ouvrage de me répondre sous 15 jours au procès-verbal contenant les observations du public sur le registre ou parvenues par courrier.

La réponse du maître d'ouvrage aux observations du public m'a été remise en main propre le 21 mars 2016.

X. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le commissaire enquêteur a reçu 2 lettres qui évoquent l'accumulation d'eau de pluie dans un secteur nord du bourg.

- a) La première lettre signée des riverains (13 personnes) fait état :
 - Allée Pierre BARRAL :

D'un curage de fossé où la vase a été déposée le long de celui-ci.

Plus loin, ce même fossé n'a pas été curé et un gros tuyau (ø500mm) venant d'une propriété privée se déverse dans ce fossé.

- Impasse de la MAISONNETTE :

Un abreuvoir qui servait de réservoir tampon (40m³) a été supprimé.

De plus, devant une maison, le busage est-il correctement raccordé au passage sous chaussée ?

Le petit fossé le long de l'allée Pierre BARRAL (côté droit) a disparu, ce qui empêche les eaux pluviales de l'impasse de s'écouler ainsi que celles de la rue RULONG.

- b) La dernière lettre signée par Monsieur Alain MARLIN de St Pierre d'Oléron fait état d'un tuyau (ø500mm) déjà cité plus haut qui paraît hors la loi !

Après interrogation du maître d'ouvrage et visite des lieux, il apparaît que la partie publique du fossé a été curé dernièrement, ce qui permet l'écoulement naturel vers le marais.

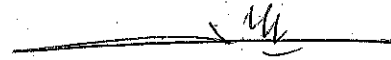
Le reste des réseaux d'eau pluviale sont en terrain privé.

Avis du commissaire enquêteur :

La municipalité devra intervenir auprès de propriétaires privés pour qu'ils entretiennent ou créent sur la parcelle le réseau privatif.

A Saintes, le 7 Avril 2016

Le commissaire enquêteur,



G.PARVÉRY

Département de la Charente Maritime
Commune de SAINT PIERRE D'OLERON 17310

**Enquête publique
relative au schéma
directeur
d'assainissement
pluvial de St Pierre
d'Oléron**

**CONCLUSION ET
AVIS**

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I. CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La commune de ST PIERRE D'OLÉRON dispose déjà d'un assainissement pluvial dans certains secteurs, notamment au centre-ville, au village de La Cotinière et dans différents villages mais il convient de réétudier une grande partie des réseaux d'assainissement pluvial et de prévoir leur modification, leur réfection et la création d'autres ouvrages.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- ✓ La Cotinière
- ✓ Saint Gilles
- ✓ La Biroire
- ✓ La Chefmallière
- ✓ La Valémière
- ✓ La Thibaudière
- ✓ La Coindrie
- ✓ L'Ileau
- ✓ La Fromagerie
- ✓ Maisonneuve
- ✓ Les Pibles
- ✓ La Natonnière
- ✓ Le Marais Doux
- ✓ Arceau
- ✓ La Meunounnière
- ✓ L'Houmière
- ✓ La Borderie
- ✓ La Boirie
- ✓ La Faucheprère

De plus, outre la situation existante, il faut aussi étudier l'incidence des secteurs futurs à urbaniser.

Le dossier comprend donc l'étude des lieux définis ci-dessus et le coût des différents aménagements proposés.

II. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Sur la forme :

- a) Le dossier

Le dossier soumis à l'enquête publique contient toutes les pièces permettant de comprendre les études menées et le coût des travaux à entreprendre.

b) Les mesures de publicité

L'affichage correspondant à l'enquête publique a été réalisé conformément à la réglementation.

En outre, deux avis dans la presse, dans deux journaux différents avant et après l'enquête ont été publiés conformément à la réglementation.

Sur le fond :

Le dossier présente une étude nécessaire pour conduire les eaux pluviales après traitement vers la mer et par là même protéger l'environnement.

Avis des administrés

Seulement deux lettres ont été adressées au commissaire enquêteur faisant état d'un mauvais écoulement des eaux pluviales dans un secteur nord du bourg de St Pierre d'Oléron.

A l'issue de l'analyse du dossier, il apparaît que l'étude présentée tient compte des réalités et envisage de protéger au maximum l'environnement et les populations.

EN CONSÉQUENCE, J'ÉMETS UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES PRÉSENTÉ.

Toutefois, je recommande à la commune de St Pierre d'Oléron d'essayer de régler les problèmes d'écoulement d'eau pluviale signalés dans les deux lettres reçues par le commissaire enquêteur.

A Saintes, le

7 Avril 2016

Le commissaire enquêteur,



G.PARVÉRY